

> Profil Environnemental Produit Niloé - Va et Vient à voyant avec plaque 1 poste

PEP conforme au Programme "PEP ecopassport" selon les règles PEP-AP001 (Informations sur le site internet du programme : www.pep-ecopassport.org). Les règles d'analyse du cycle de vie sont disponibles sur demandes auprès de l'entreprise.



Les engagements environnementaux de Legrand

> Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

Sur la totalité des sites du groupe Legrand dans le monde, plus de 80% sont certifiés ISO 14001 (sites dans le Groupe depuis plus de 5 ans).



> Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

> Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



Description des produits

> Produits de référence pour ce profil environnemental

Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base des références suivantes.

Fonction	Va et vient à voyant 10 AX - 250 V - Bornes automatiques - NILOE	
Produits de référence	 Réf. 664710 Va et Vient à voyant	 Réf. 665001 Plaque 1 poste - Pur

> Références couvertes par ce profil environnemental produit

Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

Références	664710 - 664810	665001 - 665011 - 665002 - 665012 - 665008 - 665018 - 665003 - 665013
------------	-----------------	---



Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

Masse totale des produits de référence : 59 g (emballages unitaires compris)

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Polycarbonate (PC)	39,00 %	Cuivre (Cu)	6,90 %	Dioxyde de Titane (TiO ₂)	3,30 %
Acrylonitrile Butadiène Styrène (ABS)	28,50 %	Zinc (Zn)	1,10 %	Papier	0,20 %
Chlorure de Polyvinyle (PVC)	1,00 %	Acier	1,00 %	Chrome (Cr)	0,15 %
Résine phénolique	0,15 %	Argent (Ag)	0,15 %	Noir de carbone	0,05 %
		Etain (Sn)	0,10 %	Divers autres	0,10 %
		Nickel (Ni)	0,05 %	Emballage en % de la masse	
				Carton et papier	14,00 %
				Polyéthylène Terephthalate (PET)	3,45 %
				Polyéthylène (LDPE)	0,70 %
Divers plastiques	0,05 %	Divers métaux	0,02 %	Encre et colle	0,03 %
Total plastique	68,70 %	Total métaux	9,32 %	Total autres et emballage	21,98 %

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 14 % en masse



Fabrication

Ces produits sont issus de sites du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 « fabrication ».



Distribution

Scénario de transport

- En moyenne ce produit parcourt 376 km par transport routier pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche du client.

Emballage

- L'emballage de 11 g est composé de : 76,80 % de carton et papier, 19 % de polyéthylène Terephthalate (PET), 4 % de polyéthylène (LDPE) et le reste de colle et d'encre
- Potentiel de recyclage : 100 % en masse de l'emballage
- Potentiel de valorisation énergétique 100 % en masse de l'emballage

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.



Utilisation

Scénario d'utilisation

Ce produit dissipe une puissance de 38 mW sous un courant de 3 A et 250V, soit une consommation énergétique totale de 1997 Wh pour une utilisation de 30 % / an sur 20 ans.

Le voyant en mode lumineux dissipe une puissance de 35 mW soit une consommation énergétique totale de 6 kWh pour une utilisation de 24h / jour, 365j / an pendant 20 ans.

Le voyant en mode témoin dissipe une puissance de 690 mW soit une consommation énergétique totale de 36,3 kWh pour une utilisation de 30% / jour, 365j / an pendant 20 ans.

Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation des produits

Entretien et maintenance :

Sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.



Fin de vie

Legrand s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Nos équipes conçoivent d'ores et déjà ces équipements en tenant compte de leur fin de vie (marquage, séparation aisée des pièces, élimination des substances dangereuses, etc...).

Mode de traitement du produit

> Déchets dangereux contenus dans le produit :

Ce produit ne contient aucun déchet dangereux.

> Déchets non dangereux contenus dans le produit :

Ce produit contient 48 g de déchets non dangereux (plastiques, métaux, autres).

> Le potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient 95% en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé. (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 84 %,
- Matériaux métalliques : 11 %,

> Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 84 %, de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).



Impacts environnementaux Fonction lumineux

Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Ce produit dissipe une puissance de 38 mW sous un courant de 3 A et 250V, soit une consommation énergétique totale de 1997 Wh pour une utilisation de 30 % / an sur 20 ans.
- **Le voyant en mode lumineux** dissipe une puissance de 35 mW soit une consommation énergétique totale de 6 kWh pour une utilisation de 24h / jour, 365j / an pendant 20 ans.
- Durée de vie : 20 ans (*)
- La prise en compte de l'emballage.

Indicateurs (cf. glossaire)	Global F+D+U	Unités	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	8,400E-15	Y-1	99 %	< 1 %	< 1 %
Énergie totale consommée	97,170	MJ	8 %	< 1 %	91 %
Consommation d'eau	19,518	dm ³	11 %	2 %	87 %
Participation à l'effet de serre	1,317E+03	g~CO ₂	30 %	1 %	69 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	1,152E-04	g~CFC-11	37 %	4 %	59 %
Participation à la création d'ozone photochimique	0,602	g~C ₂ H ₄	32 %	3 %	65 %
Potentiel d'acidification de l'air	0,249	g~H ⁺	34 %	2 %	64 %
Production de déchets dangereux	1,523E-02	kg	28 %	< 1 %	71 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 4.0 et sa base de données en version 11.2 issue de la base de données version 11.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module « Electricité France : 2000 »

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue.



Impacts environnementaux Fonction témoin

Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Ce produit dissipe une puissance de 38 mW sous un courant de 3 A et 250V, soit une consommation énergétique totale de 1997 Wh pour une utilisation de 30 % / an sur 20 ans.
- **Le voyant en mode témoin** dissipe une puissance de 690 mW soit une consommation énergétique totale de 36,3 kWh pour une utilisation de 30% / jour, 365j / an pendant 20 ans.
- Durée de vie : 20 ans (*)
- La prise en compte de l'emballage.

Indicateurs (cf. glossaire)	Global F+D+U	Unités	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	8,603E-15	Y-1	96 %	< 1 %	3 %
Énergie totale consommée	439,890	MJ	2 %	< 1 %	97 %
Consommation d'eau	84,880	dm ³	2 %	< 1 %	97 %
Participation à l'effet de serre	4,796E+03	g~CO ₂	8 %	< 1 %	91 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	3,768E-04	g~CFC-11	11 %	1 %	88 %
Participation à la création d'ozone photochimique	2,098	g~C ₂ H ₄	9 %	< 1 %	90 %
Potentiel d'acidification de l'air	0,868	g~H ⁺	10 %	< 1 %	89 %
Production de déchets dangereux	5,697E-02	kg	8 %	< 1 %	91 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 4.0 et sa base de données en version 11.2 issue de la base de données version 11.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module « Electricité France : 2000 »

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue.

Pour les produits autres que le produit de référence, les impacts environnementaux sont globalement proportionnels à la masse du produit.



Glossaire

ACV	Compilation/évaluation des entrants et des sortants, et des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». La démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
Approche cycle de vie	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
Consommation d'eau	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
Déchets non dangereux	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets dangereux	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets DEEE	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
Eco-solution	Produits ou services permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
EIME	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
Énergie totale consommée	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
Épuisement des ressources naturelles	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
Réutilisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
Valorisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
Participation à l'effet de serre	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO ₂ . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO ₂ = 1 g~CO ₂ ; 1 g de CH ₄ (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO ₂ , etc...
Participation à la destruction de la couche d'ozone	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11.
Participation à la création d'ozone photochimique	Indique en g~C ₂ H ₄ les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
Potentiel d'acidification de l'air	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H ⁺ .
Produit(s) de référence	Produit (ou regroupement de produits) modélisé(s) dans l'ACV présentée.
Production de déchets dangereux	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
Potentiel de recyclage	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
Potentiel de valorisation énergétique	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.